

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 040-5339/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Admical et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10016/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les collectivités territoriales, devenues en quelques années des acteurs majeurs du mécénat dans les territoires, pérennisent et structurent aujourd'hui leurs recherches de fonds privés afin de répondre à la baisse des dotations de l'Etat.

On note d'ailleurs que depuis la loi Aillagon sur le mécénat en 2003, le mécénat connaît une croissance exponentielle en France, mais les collectivités qui développent ce type de financements restent encore peu nombreuses.

Dans ce contexte et considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles nos collectivités doivent faire face, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité associer les acteurs privés aux projets de la collectivité à travers l'acte de don.

Ainsi, par délibération du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité lancer sa démarche Mécénat et adopter une charte éthique, matérialisant sa volonté de proximité avec les forces vives économiques du territoire et les administrés dans l'appropriation des projets ou actions conduits par la collectivité.

La stratégie mécénat en cours d'élaboration sera basée sur des projets métropolitains qui pourront notamment relever du développement et de l'attractivité du territoire, ou concerner des événements ou équipements à rayonnement métropolitain voire des projets de restauration de patrimoine, ou protection et valorisation de l'environnement naturel.

Le mécénat de la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra s'exprimer dans de nombreux champs de

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

l'intérêt général car il n'existe pas de frontières étanches entre les mécénats de type culturel, patrimonial ou environnemental. C'est d'ailleurs à la croisée de ces domaines que naissent souvent les expériences les plus novatrices.

La présente délibération a ainsi pour objet de poursuivre l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Admical, association reconnue d'utilité publique pour le développement du mécénat industriel et commercial.

En effet, l'adhésion à l'Admical confère à la Métropole Aix-Marseille-Provence de nombreux avantages, tels que l'accompagnement dans notre gestion de politique de mécénat, un support pour nos questions juridiques et fiscales, l'accès à de nombreuses ressources documentaires et informations actualisées sur le mécénat, au E-Répertoire des mécènes; des opportunités de communications sur les réseaux Admical ; l'accès à de nombreux événements et moments de rencontres et networking avec d'autres acteurs de l'écosystème (*Mécènes Forum, Les Labs...*)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 040-28/02/19 BMFAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 058-4110/18/CM du 28 juin 2018 actant le lancement de la démarche Mécénat au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'approbation d'une charte éthique et l'adhésion à l'Admical ;
- Les statuts de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL).

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'utilité d'être accompagné par une association reconnue d'utilité publique pour des questions juridiques et fiscales et d'avoir accès à des ressources documentaires à jour dans le domaine du mécénat.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'Admical, association reconnue d'utilité publique ainsi que le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 1950 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires au paiement de cette adhésion sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2019 de la Métropole voté, Sous politique B312 Fonction 020 Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Projet métropolitain et Conseil de
Développement

Michel ROUX